



Barthélémy
A v o c a t s

INVITATION

LES JEUDIS DROIT DU SPORT

« La rémunération en droit du sport »

Au lendemain des Jeux Olympiques de Londres, les questions de la rémunération des sportifs et du versement des primes sont apparues au centre de plusieurs problématiques.

Dans le monde professionnel et dans le monde amateur le versement des salaires, des primes ou encore le remboursement des frais sont au cœur du quotidien des sportifs, des clubs et des associations. Le versement d'un salaire peut par exemple être un indice prépondérant pour retenir la qualification de «salarié» plutôt que de «bénévole». Plus encore, la problématique du défraiement, ou plus généralement des charges sociales, trouve également sa place dans le milieu sportif. Lors de l'organisation d'événements sportifs peuvent apparaître de nombreuses interrogations quant à la bonne gestion du droit à l'image des sportifs ou encore quant au versement des primes.

Plusieurs questions peuvent alors se poser :

- *Comme gérer le défraiement des membres d'un club ou d'une association ?*
- *Quelles sont les limites du bénévolat ?*
- *Quel régime social doit appliquer aux primes de matchs, aux primes versées lors de meetings, de compétitions ?*
- *Qu'est-ce que le droit à l'image?*

INVITATION

Maîtres **Jérôme ARTZ** et **Gautier KERTUDO** du cabinet Barthélémy Avocats et **Madame CHRISTIN**, Présidente du CDFAS et Présidente de la commission sport et jeunesse du Conseil général du Val d'Oise, ont le plaisir de vous inviter aux Jeudis Droit du Sport afin de vous apporter des éléments de réponses à ces questions.

le jeudi 27 septembre 2012
de 9h00 à 13h00 (Accueil à partir de 8h45)

au CDFAS - Maison des Comités Jean Bouvelle - 64 rue Bouquinvilles - 95600 Eaubonne

COUPON-RÉPONSE

Pour participer à cet évènement, renvoyez le présent coupon-réponse complété :
par fax au 04.37.22.15.42 - par mail à ndenizet@barthelemy-avocats.com

Réponse souhaitée avant le **24 septembre 2012***.

M/Mme :

Fonction :

Société :

Téléphone : Email :

Sera présent(e) à la matinée-débat du jeudi 27 septembre 2012

Accompagné(e) de M/Mme :

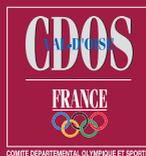
**Compte tenu du nombre de places limité, un mail de confirmation vous sera envoyé avec le plan d'accès.*



Barthélémy

A v o c a t s

en partenariat avec



LES JEUDIS

DROIT DU SPORT





« Sport et Droit du travail »

Objectif

Informer les participants des différents outils existant en droit du sport (contrat de travail, convention collective, code du sport...) et leur permettre d'en tirer les conséquences pratiques de gestion des relations du travail dans l'entreprise, à partir de l'analyse de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du trimestre.

Public concerné

- Présidents, Dirigeants, Trésorier, Secrétaires...
- Responsables des Ressources humaines des Fédérations, clubs professionnels ou clubs amateurs
- Directeurs Administratifs
- Présidents de Ligue, Comité et Districts
- Managers, Agents sportif, Sportifs...

Intervenants

Barthélémy Avocats est un organisme de formation agréé.

Dans ce cadre, il dispense ses actions de formation depuis de nombreuses années à l'attention de ses clients, des universités ou à la demande d'organismes de formation professionnelle.

Les sessions sont animées par **Maîtres Jérôme Artz** et **Gautier Kertudo**, avocats en droit social, confrontés tous les jours à la réalité de l'entreprise et **Monsieur Dominique Guyon**, Directeur du CDFAS.

Contenu

Chaque formation présentera un thème et sera suivie d'échanges avec les participants. Selon les thèmes, différents intervenants du milieu sportif seront invités à la tribune.

Un dossier pédagogique et structuré, composé d'éléments de textes et de jurisprudence indispensable au traitement des thèmes abordés, est remis à chaque participant.

Les prochains « Jeudi Droit du Sport »

Jeudi 5 avril 2012

La convention collective du sport



Jeudi 21 juin 2012

Le contrat de travail :
quelles spécificités dans le domaine du sport ?



Jeudi 27 septembre 2012

La rémunération en droit du sport

• Durée : 9h00 à 13h00

• En partenariat avec :

• Lieu : CDFAS

Maison des Comités Jean Bouvelle
64 rue des Bouquinvilles
95600 Eaubonne



INVITATION

Le cabinet Barthélémy et Madame Christin, Présidente du CDFAS et Présidente de la commission sport et jeunesse du Conseil général du Val d'Oise, vous invitent à assister aux journées de formation

« Jeudi Droit du Sport »

**nombre de places limité.*

***Cette formation peut entrer dans le cadre des formations obligatoires ou des formations accessibles aux bénévoles d'associations.*





BULLETIN D'INSCRIPTION

JEUDIS DROIT DU SPORT

Les journées sur l'actualité du droit du sport

Bulletin d'inscription à retourner

par fax : 04.37.22.15.42 ou par mail : ndenizet@barthelemy-avocats.com

Raison sociale :

Adresse :

Tél. :

Email :

PARTICIPANTS

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Date :

Cachet :



Barthélémy
Avocats





Barthélemy

Avocats

BORDEAUX

119, avenue du Général Leclerc - BP 28 - 33019 BORDEAUX Cedex
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31
bordeaux@barthelemy-avocats.com

CLERMONT-FERRAND

Résidence Les Parcs - 39, rue Amadéo - 63057 CLERMONT-FERRAND Cedex 01
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70
clermont@barthelemy-avocats.com

LILLE

Le Prémont - 4, avenue Foch - 59000 LILLE
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36
lille@barthelemy-avocats.com

LYON

208, rue Garibaldi - CS 13551 - 69422 LYON Cedex 03
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37
lyon@barthelemy-avocats.com

MARSEILLE

146, rue Paradis - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30
marseille@barthelemy-avocats.com

MONTPELLIER

223, avenue Clément Ader - Castelnaud 2000 - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39
montpellier@barthelemy-avocats.com

MULHOUSE

20, boulevard Gambetta - 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46
mulhouse@barthelemy-avocats.com

NANCY

13, allée Longchamp - Technopôle de Brabois - 54600 VILLERS LES NANCY
Tél. : 03 83 28 06 11 - Fax : 04 37 22 15 46
nancy@barthelemy-avocats.com

NANTES

14, rue de la petite Sensive - CS 52374 - 44323 NANTES Cedex 3
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29
nantes@barthelemy-avocats.com

NICE

11, rue de Rivoli - 06000 NICE
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48
nice@barthelemy-avocats.com

NÎMES

35, rue Cité Foulc - 30031 NÎMES Cedex 1
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40
nimes@barthelemy-avocats.com

PARIS

24, rue de Berri - 75008 PARIS
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42
paris@barthelemy-avocats.com

PAU

1, allées Catherine de Bourbon - 64000 PAU
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43
pau@barthelemy-avocats.com

RENNES

40, boulevard de la Tour d'Auvergne - CS 54301 - 35043 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45
rennes@barthelemy-avocats.com

STRASBOURG

20, rue Jules Rathgeber - 67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46
strasbourg@barthelemy-avocats.com

TOULOUSE

15, allée Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax 04 37 22 15 49
toulouse@barthelemy-avocats.com

